

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 144 – ÉDITION DU 8 JUILLET 2020

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54271 ESSEY-LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 8 juillet 2020 -

SOMMAIRE

1 – Décisions du Bureau Conseil d'Administration

Bureau du conseil d'administration du 2 juillet 2020

- DÉLIBÉRATION N°D2020_062 Approbation du procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 18 juin 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_063 Autorisation d'encaissement de recettes
- DÉLIBÉRATION N°D2020_064 Autorisation de signature d'un partenariat de formation avec le SDIS 67
- DÉLIBÉRATION N°D2020_065 Autorisation de signature d'une convention avec ENEDIS
- DÉLIBÉRATION N°D2020_066 Autorisation d'ester en justice - Protection fonctionnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2020_067 Convention avec l'UGAP pour la passation d'un marché public d'approvisionnement et de fourniture de Gaz Naturel
- DÉLIBÉRATION N°D2020_068 Autorisation de sortie de l'actif et donation de matériel réformé
- DÉLIBÉRATION N°D2020_069 Protocole interservices (SDIS/Police/Gendarmerie) de coordination opérationnelle
- DÉLIBÉRATION N°D2020_070 Autorisation de signature d'un contrat de services pour le maintien en conditions opérationnelles du système ARTEMIS
- DÉLIBÉRATION N°D2020_071 Autorisation de signature du marché N°05M2020 Contrat de performance énergétique
- DÉLIBÉRATION N°D2020_072 Information sur l'organisation du SDIS dans le cadre du suivi de la pandémie de COVID-19
- DÉLIBÉRATION N°D2020_073 Autorisation de signature d'avenant à un marché public. Assurance des risques statutaires du personnel PATS et SPP

Conseil d'administration du 2 juillet 2020

- DÉLIBÉRATION N°D2020_074 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 5 mars 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_075 Information du conseil d'administration sur les délibérations prises par le bureau
- DÉLIBÉRATION N°D2020_076 Renouvellement du conseil d'administration en 2020 : modification de la délibération n°2020-029 du Conseil d'administration du 5 mars 2020 concernant le calendrier électoral

- DÉLIBÉRATION N°D2020_077 Renouvellement de la commission administrative et technique et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en 2020 : modification de la délibération n°2020-030 du conseil d'administration du 5 mars 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_078 Information sur les observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du SDIS par la Chambre Régionale des Comptes Grand Est
- DÉLIBÉRATION N°D2020_079 Actualisation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2020-2024
- DÉLIBÉRATION N°D2020_080 Modification de la délibération D2017_139 du conseil d'administration du 07/12/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux personnels administratifs et techniques spécialisés: application du RIFSEEP à l'ensemble des filières du personnel administratif et technique du SDIS54
- DÉLIBÉRATION N°D2020_081 Mise à jour du tableau des emplois au 1er août 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_082 Mise à jour du tableau des effectifs du SDIS 54 au 1er août 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_083 Modification de la délibération N° D2017-080 relative à la mise en place d'une astreinte de direction et à la modification des conditions d'attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) aux sapeurs-pompiers professionnels
- DÉLIBÉRATION N°D2020_084 Modifications des prestations d'action sociale 2020
- DÉLIBÉRATION N°D2020_085 Autorisation de signature des conventions de participation relatives à la prévoyance et à la santé

2 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté n° GSAF2020-11 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement des membres du Conseil d'administration du SDIS
- Arrêté n° GSAF-12 fixant le calendrier des opérations électorales pour le renouvellement des membres de la commission administrative et technique du SDIS et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS
- Arrêté SDIS n° BDGRH2020-608 fixant pour l'année 2020 le tableau d'avancement au grade de Caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle

DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 2 JUILLET 2020



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 2 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N°D2020_062 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2020

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal du bureau du conseil d'administration du 18 juin 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_063 AUTORISATION D'ENCAISSEMENT DE RECETTES

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu la délibération du bureau du conseil d'administration n° D2020_011 en date du 23 janvier 2020 relative à l'ouverture du concours de sergent de SPP au titre de l'année 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** le président du conseil d'administration encaisser les frais des dossiers des candidats au concours interne de sergent de SPP organisé par le SDIS de Meurthe-et-Moselle au titre de l'année 2020
- **précise** que cette recette sera affectée en recettes de fonctionnement, chapitre 77, article 7788 autres produits exceptionnels)

DÉLIBÉRATION N°D2020_064 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PARTENARIAT DE FORMATION AVEC LE SDIS 67

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention de partenariat de formation avec le SDIS du Bas-Rhin, telle que présentée en annexe,
- **autorise** le Président du conseil d'administration du SDIS à signer la convention de partenariat de formation avec le SDIS du Bas-Rhin.

DÉLIBÉRATION N°D2020_065 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la convention interdépartementale d'assistance mutuelle entre le SDIS 54 et ENEDIS telle que jointe à la présente délibération,
- **autorise** son Président à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2020_066 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTION FONCTIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L.1424-30 du code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à ester en justice devant le Tribunal judiciaire de Nancy dans les affaires MP/VT, BC-CN/TS, HH/KB et BB-DT/TM et à assurer la protection fonctionnelle des agents victimes,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à mandater le Cabinet d'Avocats LAGRANGE-PHILIPPOT-CLEMENT-ZILLIG-VAUTRIN afin de représenter et conseiller l'établissement et son agent dans cette affaire,
- **autorise** son Président à liquider les avoirs et soldes d'honoraires de l'avocat,
- **autorise** le service départemental d'incendie et de secours à faire procéder aux différentes voies d'exécution nécessaires.

DÉLIBÉRATION N°D2020_067 CONVENTION AVEC L'UGAP POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT ET DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL

Le Bureau du conseil d'administration,
Vu l'article L1211-1 du Code de la commande publique,
Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite loi NOME,
Vu l'article L445-4 du code de l'énergie,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **approuve** les termes de la convention avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition de marchés de fourniture et d'acheminement de Gaz Naturel passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP, telle que présentée en annexe,
- **autorise** le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION N°D2020_068 AUTORISATION DE SORTIE DE L'ACTIF ET DONATION DE MATÉRIEL RÉFORMÉ

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** la sortie de l'actif du véhicule Renault Kangoo immatriculé AA-982-ES, tel que précisé ci-avant,
- **autorise** la donation de ce véhicule à l'association « société nationale de sauvetage en mer », antenne Lorraine-Nancy.

DÉLIBÉRATION N°D2020_069 PROTOCOLE INTERSERVICES (SDIS/POLICE/GENDARMERIE) DE COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le protocole interservices de coordination opérationnelle tel que joint à la présente délibération,
- **autorise** son Président à signer ledit protocole.

DÉLIBÉRATION N°D2020_070 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES POUR LE MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME ARTEMIS

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer ledit contrat avec la Société GFI Progiciels.

DÉLIBÉRATION N°D2020_071 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°05M2020 CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 2 juillet 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n°05M2020 - Contrat de performance énergétique - attribué à la société SOLOREC selon le rapport d'analyse des offres joint en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_072 INFORMATION SUR L'ORGANISATION DU SDIS DANS LE CADRE DU SUIVI DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la démarche en cours de réalisation de tests sérologiques à destination des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et des personnels administratifs qui le souhaiteraient,

- **prend acte** du coût unitaire de ce test tel que précisé dans le rapport ci-dessus, en cours de négociation, et de sa prise en compte au budget 2020 au chapitre 011 des dépenses de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N°D2020_073 AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANT À UN MARCHÉ PUBLIC. ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL PATS ET SPP

Le Bureau du conseil d'administration,

Vu le marché public n°54-16-28 relatif à l'assurance des risques statutaires des personnels SPP et PATS,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer l'avenant n°4 du marché n°54-16-28 relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel SPP et PATS du SDIS 54 attribué à CNP Assurances dont les termes sont joints en annexe.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 2 JUILLET 2020



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 2 JUILLET 2020

DÉLIBÉRATION N°D2020_074 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 05 mars 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_075 INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N°D2020_076 RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2020 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-029 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2020 CONCERNANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 5 décembre 2019 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des SDIS et des représentant des sapeurs-pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 fixant la nouvelle date limite des élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des SDIS et des représentant des sapeurs-pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2019-109 du Conseil d'administration du 12 décembre 2019,

Vu la délibération n°2020-029 du Conseil d'administration du 5 mars 2020,

Vu la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment l'article 19,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Modifie** la délibération n°2020-029 du conseil d'administration du 5 mars 2020 en ce qui concerne le calendrier électoral pour l'élection des membres du conseil d'administration représentant les communes et EPCI comme suit

Etapes	Echéances initiales	Proposition de modification
A. Dépôt des candidatures	Du lundi 30 mars au jeudi 30 avril 2020	Du mercredi 15 juillet au lundi 17 août 2020
B. Date limite de réclamation aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales	Jeudi 30 avril 2020 à 24h	Lundi 17 août 2020 à 24h
C. Date limite d'envoi par l'administration des bulletins de vote et enveloppes aux électeurs	Lundi 11 mai 2020	Lundi 24 août 2020
D. Date limite de retour des votes	Vendredi 29 mai 2020 à 24h	Vendredi 11 septembre 2020 à 24h
E. Dépouillement et proclamation des résultats	Mardi 9 juin 2020	Mardi 22 septembre 2020
F. Contestation sur la validité des opérations électorales	Mardi 23 juin 2020 à 24h	Mardi 6 octobre 2020 à 24h

- **précise** que les autres éléments fixés par la délibération n°2020-029 du conseil d'administration du 5 mars 2020 restent inchangés.

DÉLIBÉRATION N°D2020_077 RENOUELEMENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE ET DU COMITÉ CONSULTATIF DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES EN 2020 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2020-030 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2020

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 5 décembre 2019 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des SDIS et des représentant des sapeurs-pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 8 juin 2020 modifiant la date limite des élections des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration des SDIS et des représentant des sapeurs-pompiers au conseil d'administration et à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2019-109 du Conseil d'administration du 12 décembre 2019,

Vu le décret n°2020-144 du 20 février 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours,

Vu la délibération n°2020-030 du Conseil d'administration du 5 mars 2020,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique du 10 juin 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **propose** de modifier la délibération n°2020-030 du conseil d'administration du 5 mars 2020 en ce qui concerne le calendrier électoral pour l'élection des membres sapeurs-pompiers et personnels administratifs et techniques de la commission administrative et technique (CATSIS) et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) comme suit :

Etapes	Echéances	Proposition de modification
A. Dépôt des candidatures	Du lundi 30 mars au jeudi 30 avril 2020	Du mercredi 15 juillet au lundi 17 août 2020
B. Date limite de réclamation aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales	Jeudi 30 avril 2020 à 24h	Lundi 17 août à 24h
C. Date limite d'envoi par l'administration des codes d'accès à la plateforme de vote électronique	Lundi 11 mai 2020	Lundi 24 août 2020
D. Ouverture du scrutin en ligne	Lundi 18 mai 2020 à 12h Lundi 31 août 2020 à 12h	Lundi 31 août 2020 à 12h
E. Clôture du scrutin en ligne	Vendredi 5 juin 2020 à 24h	Vendredi 18 septembre 2020 à 23h59
F. Dépouillement et proclamation des résultats	Mardi 9 juin 2020	Mardi 22 septembre 2020
G. Contestation sur la validité des opérations électorales	Mardi 23 juin 2020 à 24h	Mardi 6 octobre 2020 à 24h

- **précise** que les autres éléments fixés par la délibération D2020-30 du Conseil d'administration du 5 mars 2020 susvisée restent inchangés.

DÉLIBÉRATION N°D2020_078 INFORMATION SUR LES OBSERVATIONS DÉFINITIVES RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DU SDIS PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES GRAND EST

Le Conseil d'administration,

Vu les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est communiquées au Président du Conseil d'administration,

Vu l'article L 243-6 du code des juridictions financières,

Vu la délibération n°2020-004 du Bureau du Conseil d'administration du 23 janvier 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du rapport d'observations définitive de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est sur les exercices 2011 et suivants, tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_079 ACTUALISATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR) 2020-2024

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis de la Commission Administrative et Technique du 11 février 2020

Vu l'avis du Comité Technique du 14 février 2020

Vu l'avis du Comité Technique du 2 mars 2020

Vu l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 2 mars 2020

Vu l'avis du Conseil Départemental du 18 mai 2020

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **donne un avis favorable** sur le SDACR 2020-2024 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

DÉLIBÉRATION N°D2020_080 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION D2017_139 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/12/2017 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES SPÉCIALISÉS: APPLICATION DU RIFSEEP À L'ENSEMBLE DES FILIÈRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DU SDIS54

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération n° D2017_139 en date du 7 décembre 2017 modifiée, relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les personnels administratifs et techniques (PATS) du SDIS,

Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de reprendre la délibération du conseil d'administration n°D2017_139 du 7 décembre 2017 modifiée pour élargir son application au cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux,

- **détermine** la mise à jour des plafonds applicables à la part indemnité de fonctions, sujétions et expertise (IFSE) et à la part complément indemnitaire annuel (CIA), dans la limite du plafond global fixé par le RIFSEEP applicable aux agents de l'État comme suit :

Cadres d'emplis concernés	Montant RIFSEEP annuel maximum	
	IFSE	CIA
Adjointes administratifs	11 340,00	1 260,00
Adjointes techniques	11 340,00	1 260,00
Agents de maîtrise	11 340,00	1 260,00

Rédacteurs territoriaux	17 480,00	2 380,00
Techniciens territoriaux	17 480,00	2 380,00
Techniciens paramédicaux territoriaux	17 480,00	2 380,00
Attachés territoriaux	36 210,00	6 390,00
Ingénieurs territoriaux	36 210,00	6 390,00

DÉLIBÉRATION N°D2020_081 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER AOÛT 2020

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois tel que consolidé et annexé, en vue d'une application à compter du 1^{er} août 2020.

DÉLIBÉRATION N°D2020_082 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS 54 AU 1ER AOÛT 2020

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le tableau des effectifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} août 2020 tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_083 MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° D2017-080 RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE DE DIRECTION ET À LA MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (IFTS) AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Le Conseil d'administration,
Vu la délibération N°D2017-080 du 06 juillet 2017 relative à la mise en place d'une astreinte de direction et à la modification des conditions d'attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires
Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2020,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** de modifier la délibération N°D2017_080 du 06 juillet 2017 relative à « la mise en place d'une astreinte de direction – Modification des conditions d'attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires », en attribuant un taux d'IFTS de 0,619 pour les lieutenants de 2^{ème} classe exerçant l'emploi d'officier de garde à compter du 1^{er} août 2020.

- **Adopte** le tableau consolidé des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires annexé à la délibération.

DÉLIBÉRATION N°D2020_084 MODIFICATIONS DES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2020

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du conseil d'administration n°D2020_040 du 05 mars 2020,

Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Adopte** le principe d'application de la circulaire ministérielle quant aux montants des prestations d'action sociale tel que défini.

- **Décide** la mise à jour des montants des prestations d'action sociale au titre de l'année 2020 à en faveur des personnels PATS et SPP du SDIS en référence à la circulaire du 24 décembre 2019 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune à compter du 1^{er} août 2020.

- **Fixe** les modalités de mise en œuvre des dites prestations telles que définies en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2020_085 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION RELATIVES À LA PRÉVOYANCE ET À LA SANTÉ

Le Conseil d'administration,

Vu le décret N°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique du 12 juin 2020 ;

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Décide** d'attribuer les conventions de participation.

Au titre de la prévoyance, la convention de participation est attribuée à LA MUTUELLE INTERIALE :

INTERIALE	Garantie de base sans RI	Garantie de base avec RI	Garantie de base INVALIDITE sans RI	Garantie de base INVALIDITE avec RI
ASSIETTE	TIB et NBI	TIB, NBI et RI	TIB et NBI	TIB, NBI et RI
Taux de cotisation unique	0,74 %	0,82 %	1,11 %	1,24 %

Au titre de la santé, la convention de participation est attribuée au groupement MUTEST/MGP :

- Garantie de base

MUTEST/ MGP	MOINS DE 30 ANS		DE 30 A 49 ANS		PLUS DE 50 ANS		RETRAITE	
	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020
Adhérent principal	0,99 %	33,94€	1,58 %	54,16€	2,17 %	74,39€	2,45 %	83,99€
Conjoint	0,79 %	27,08€	1,26 %	43,19€	1,74 %	59,65€	1,96 %	67,19€
Enfant	0,33 %	11,31€	0,33 %	11,31€	0,33 %	11,31€	0,33 %	11,31€
Famille	2,77 %	94,96€	3,83 %	131,29€	4,90 %	167,97€	5,40 %	185,11€

- Garantie renforcée

	MOINS DE 30 ANS		DE 30 A 49 ANS		PLUS DE 50 ANS		RETRAITE	
	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020
Adhérent principal	1,32 %	45,25€	2,12 %	72,67€	2,91 %	99,75€	3,28 %	112,44€
Conjoint	1,06 %	36,34€	1,69 %	57,93€	2,33 %	79,87€	2,62 %	89,81€
Enfant	0,44 %	15,08€	0,44 %	15,08€	0,44 %	15,08€	0,44 %	15,08€
Famille	3,70 %	126,84€	5,13 %	175,86€	6,56 %	224,88€	7,22 %	247,50€

- Garantie supérieure

	MOINS DE 30 ANS		DE 30 A 49 ANS		PLUS DE 50 ANS		RETRAITE	
	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020	Taux	Montant cotisation au PMSS 2020
Adhérent principal	1,52 %	52,11€	2,43 %	83,30€	3,33 %	114,15€	3,76 %	128,89€
Conjoint	1,22 %	41,82€	1,94 %	66,50€	2,67 %	91,53€	3,01 %	103,18€
Enfant	0,50 %	17,14€	0,50 %	17,14€	0,50 %	17,14€	0,50 %	17,14€
Famille	4,24 %	145,35€	5,87 %	201,22€	7,50 %	257,10€	8,27 %	283,50€

- **autorise** le président du conseil d'administration à signer les dites conventions de participation au titre de la prévoyance et de la santé.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE N°GASF2020-11 FIXANT LE CALENDRIER DES
OPERATIONS ELECTORALES POUR LE RENOUELEMENT DES
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS.**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

VU la loi d'urgence n°2020-290 du mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 portant modification des dispositions électorales pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitaines de Lyon de 2020.

VU l'arrêté ministériel du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la note d'information du Ministère de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'avis du Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours sur la date limite de dépôts des listes des candidats ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 2 juillet 2020 ;

- ARRETE -

Article 1 : Le calendrier des opérations électorales, en vue du renouvellement des membres du conseil d'administration des services d'incendie et de secours, de la commission administrative et technique du SDIS et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS, est fixé de la manière suivante :

Dépôt des candidatures	<i>Du mercredi 15 juillet au lundi 17 août 2020</i>
Date limite des réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales	<i>Lundi 17 août 2020 à 24h</i>
Date limite d'envoi par l'administration des bulletins de vote et enveloppes aux électeurs	<i>Lundi 24 août 2020</i>
Date limite de retour des votes	<i>Vendredi 11 septembre</i>
Dépouillement et proclamation des résultats	<i>Mardi 22 septembre 2020</i>
Contestation validité des opérations électorales	<i>Mardi 6 octobre 2020 à 24h</i>

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M. Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours

07 JUL. 2020

Fait à Essey-lès- Nancy

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS



Gauthier BRUNNER

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ARRETE N°GASF2020-12 FIXANT LE CALENDRIER DES
OPERATIONS ELECTORALES POUR LE RENOUELEMENT DES
MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE
DU SDIS ET DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DU SDIS.**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

VU la loi d'urgence n°2020-290 du mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19 portant modification des dispositions électorales pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitaines de Lyon de 2020 ;

VU le décret n°2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté ministériel du 8 juin 2020 fixant la date limite des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale aux conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours et des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des services d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels aux commissions administratives et techniques des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la note d'information du Ministère de l'Intérieur du 6 janvier 2020 relative au renouvellement des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration des services départementaux d'incendie et de secours, des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

VU l'avis du Président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours sur la date limite de dépôts des listes des candidats ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS en date du 2 juillet 2020 ;

- ARRETE -

Article 1 : Le calendrier des opérations électorales, en vue du renouvellement des membres du conseil d'administration des services d'incendie et de secours, de la commission administrative et technique du SDIS et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS, est fixé de la manière suivante :

Dépôt des candidatures	Du mercredi 15 juillet au lundi 17 août 2020
Date limite des réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes électorales	Lundi 17 août 2020 à 24h
Date d'ouverture du scrutin électronique	Lundi 31 août 2020 à 12h
Date de clôture du vote électronique	Vendredi 18 septembre 2020 à 23h59
Dépouillement et proclamation des résultats	Mardi 22 septembre 2020
Contestation validité des opérations électorales	Mardi 6 octobre 2020 à 24h

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : M. Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours

07 JUL. 2020

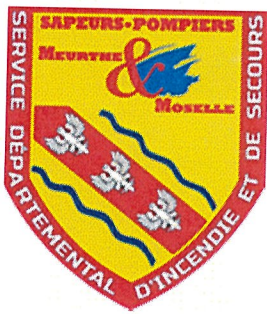
Fait à Essey-lès- Nancy

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS


Gauthier BRUNNER

DESTINATAIRES :

Original : Registre central DDSIS
Ampliations : Dossier



ARRETE SDIS N° BDGRH2020-608 FIXANT POUR L'ANNEE 2020
LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE CAPORAL-CHEF
DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR LE CORPS
DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-
MOSELLE -

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 6 mars 2020 fixant le tableau des emplois permanents du S.D.I.S. de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 3 décembre 2019 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

SUR l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef de corps départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade de **Caporal-Chef** de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année **2020** comme suit :

N° D'ORDRE	CENTRE	NOM	PRENOM
1	CSP NANCY	GAUMER	Pierrick
2	CSP NANCY	DISCOURS	Nicolas
3	CSP NANCY	HOTTIER	Julien
4	CSP NANCY	FAVREAU	Antoine

ARTICLE 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 26 juin 2020

Gauthier BRUNNER
Président du Conseil d'Administration
Du Service Départemental d'Incendie et de Secours

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie